



COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF

Comité syndical

Lundi 15 mai 2023 à 14 heures 30

Visioconférence

L'année deux mille vingt-trois, le quinze mai à 14 heures 30, le Comité syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pascal RIFFLART, Président.

Monsieur le Président donne lecture de l'article L2121-17 du CGCT :

Le Comité ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Comité syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Par conséquent : Le Comité syndical du 11 mai n'ayant pas eu la possibilité de délibérer pour quorum non atteint, le Comité a été de nouveau convoqué ce 15 mai et pourra délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

M. Pascal RIFFLART
Mme Annie VERRIER
M. Bernard BOCQUILLON

Communauté de communes Avre Luce Noye

M. Hubert CAPELLE
M. Alain SURHOMME

Communauté de communes du Grand Roye

Mme Bénédicte THIEBAUT

Communauté de communes Nièvre et Somme

Mme Annick LEMAIRE

Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Mme Anna-Maria LEMAIRE

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

M. Pascal BOHIN

Communauté de communes Territoire Nord Picardie

M. Jean-Michel MAGNIER

Communauté de communes du Val de Somme

M. Didier DINOARD

Excusés, absents : Mme Brigitte FOURÉ, MM. Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Mme Isabelle SAVARIEGO, Mme Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Philippe THÉVENIAUD, Mme Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Mme Anne PINON, Joseph DEBART, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLÉ, Mme Maryse VANDEPITTE, Alain DOVERGNE, Mme Catherine QUIGNON, Mme Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Jean-Philippe DELFOSSE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSSÉS, Jean-Jacques STOTER, Mme Isabelle DE WAZIERS, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, Francis PETIT, François DURIEUX, Mme Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Mme Brigitte LEROY, Alain BABAUT, Stéphane CHEVIN.

Etaient également présents :

Fatima OUADI, Directrice du PMGA
France DAVID, responsable des Finances et Adm. Générale
Julie-Anne DAYAN, chargée de mission CRTE
Séverine HEDIN, responsable Développement économique

La séance est ouverte à 14 heures 30.

~~Après l'appel des élus, il est constaté que le quorum n'est toujours pas atteint mais peut valablement délibérer sans cette condition.~~

Monsieur Hubert CAPELLE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance selon les points inscrits à l'ordre du jour :

Le compte-rendu du Comité syndical du 4 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

1- FINANCES : Marché EMC² - Désignation de l'entreprise

Monsieur le Président rappelle l'objet de cette enquête « mobilité » certifiée CEREMA qui est une enquête assez fondamentale dans la compréhension des déplacements sur le territoire.

Cette enquête a été demandée par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole pour permettre d'avoir une compréhension plus exhaustive des relations interterritoriales et évidemment avec Amiens métropole.

C'est une enquête dont le marché a été mis en ligne le 27 février dernier.

Il y a donc nécessité aujourd'hui de délibérer pour attribuer le marché.

Fatima OUADI rappelle que le Comité syndical du 16 décembre 2022 a autorisé le Président à lancer la consultation pour le marché public « Enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC2) - enquête cœur + enquête étudiants ».

Le marché public a été lancé en appel d'offre ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché public est un accord-cadre à bons de commande au sens des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 CCP avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu exclusivement à l'émission de bons de commande.

Un avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur le BOAMP le 27/02/2022. Le dossier était téléchargeable, en accès public non restreint, sur le site marchespublics596280.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 4 avril 2023 à 12 heures. A cette date, 2 offres ont été reçues : ALYCE et TEST SAS

Les critères de jugement établis dans le règlement de consultation étaient :

1. Critère Prix des prestations – pondéré à 30 points
2. Critère Valeur technique – pondéré à 70 points

L'estimation financière est de 540 000 € HT.

La Commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2023 a analysé les deux offres.

La synthèse des notes attribuées est la suivante :

Entreprise	Note prix	Note technique	Total	Classement
ALYCE	30	60	90	1 ^{er}
TEST SAS	29,47	54,3	83,77	2 nd

Il est donc proposé au Comité syndical de suivre l'avis de la commission d'offres et de retenir l'entreprise ALYCE pour un montant maximum de 529 000 € HT (634 800 € TTC).

Fatima OUADI précise que l'enquête se fera essentiellement via des entretiens directs avec les ménages et selon une méthodologie très stricte notamment au niveau statistique c'est-à-dire sur le choix des échantillons et des ménages qui vont être interrogés.

Les attentes du CEREMA sont très précises puisque les enquêtes déplacement doivent se faire sur une période préétablie devant être significative. L'enquête se déroulera entre octobre 2023 et janvier/février 2024. Les résultats seront donc attendus avant la clôture de la révision du SCoT.

Sur le secteur d'Amiens métropole 29 secteurs de tirage :

1 247 ménages (soit 2 320 personnes) + 320 ménages étudiants (option pour Amiens métropole) en face à face et 2 320 personnes par téléphone.

Sur le Grand Amiénois (hors Amiens métropole) : 22 secteurs représentant 3 520 personnes.

Soit un total de 7 000 personnes qui devront répondre réellement (pour environ 3 fois plus de personnes sollicitées).

Le nombre d'enquêteurs sera de : 48 enquêteurs sectorisés et 8 mobiles.

Une communication préalable devra donc se faire avant le lancement des enquêtes et les prises de contacts avec les habitants en octobre. Un travail préparatoire sera nécessaire pour que les habitants puissent adhérer sachant qu'ils sont beaucoup sollicités par des enquêtes, sondages ...

Monsieur RIFFLART indique qu'un courrier à l'entête des territoires et du PMGA sera diffusé (afin de minimiser le problème de recueils de données) pour faire passer le message officiel de l'enquête.

Enfin Monsieur RIFFLART précise que la méthode de communication sera diffusée auprès des territoires.

Le Comité syndical décide de suivre l'avis de la commission d'offres et de retenir l'entreprise ALYCE pour un montant maximum de 529 000 € HT (634 800 € TTC), et d'autoriser le Président à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 15 heures et remercie l'ensemble des participants.



Le Président,

Pascal RIFFLART.